

## Jean Duret, Le poids de l'Allemagne dans le Marché commun (Paris, février 1957)

**Légende:** En février 1957, Jean Duret, directeur du Centre d'études économiques de la Confédération générale du travail (CGT) et membre du Conseil économique français, pointe une série de dangers du Marché commun pour l'économie française et dénonce les risques d'hégémonie de la République fédérale d'Allemagne (RFA) en Europe.

**Source:** Cahiers internationaux. dir. de publ. Jean Duret ; RRéd. Chef J.-M. Hermann. Février 1957, n° 83. Paris: Imprimerie centrale de la presse. "Le poids de l'Allemagne dans le Marché commun", auteur:Duret, Jean , p. 57-67.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays. Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit. Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés. Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/jean\\_duret\\_le\\_poids\\_de\\_l\\_allemande\\_dans\\_le\\_marche\\_commune\\_paris\\_fevrier\\_1957-fr-acd5ea09-7aa8-431b-8859-561e57a2852c.html](http://www.cvce.eu/obj/jean_duret_le_poids_de_l_allemande_dans_le_marche_commune_paris_fevrier_1957-fr-acd5ea09-7aa8-431b-8859-561e57a2852c.html)

**Date de dernière mise à jour:** 05/11/2015



## Jean Duret, *Le poids de l'Allemagne dans le Marché commun*

La grande bataille pour le Marché commun est engagée. « Le Marché commun ne se fera pas si les négociateurs français tiennent bon, s'ils insistent fermement pour obtenir l'introduction des clauses susceptibles de sauvegarder les intérêts primordiaux de l'économie française, l'accord ne pourra être réalisé avec les partenaires de l'Europe des Six. Si, au contraire, ils cèdent, l'Assemblée nationale se cabrera et le traité ne sera pas ratifié », affirment certains de nos amis.

S'il ne faut pas se montrer défaitiste au cours d'une bataille, il convient de se méfier d'un optimisme exagéré. La lutte sera extrêmement dure, pour une série de raisons. Les États-Unis désirent ardemment la réalisation du Marché commun. Les hommes politiques, tels M. Maurice Faure, qui essaient de le contester sont d'une mauvaise foi évidente. En effet, sans l'attitude bienveillante des États-Unis, le Marché commun est impensable. Pour bénéficier de certaines dérogations aux règles générales du GATT, dérogations indispensables pour la période de transition, le Marché commun doit recevoir l'assentiment et l'appui des représentants américains au sein des organismes internationaux. Pour financer les réadaptations les plus urgentes (nécessaires dès le début de son fonctionnement), les institutions prévues par les projets de Marché commun auront besoin des capitaux américains. Les dirigeants américains poussent à l'intégration européenne, et ceci pour des raisons que nous avons analysées dès les premiers numéros de cette revue. Certains de nos arguments ont été repris au cours de la discussion parlementaire par des hommes politiques de diverses tendances, en particulier par M. Mendes France. La volonté des États-Unis de créer des marchés suffisamment larges pour permettre aux capitaux investis dans les régions à cet égard les plus favorables de se livrer à une production massive (raison que nous avons toujours placée au centre de notre argumentation pour expliquer pourquoi les États-Unis poussent à l'intégration de l'Europe, thèse qui fut accueillie alors avec un certain scepticisme), fut soulignée par plusieurs orateurs, dont le premier vice-président du parti radical et radical-socialiste. On souligna à ce propos que certaines grandes machines employées aux États-Unis pour la production en série des automobiles ne peuvent trouver d'application en Europe, en l'absence de débouchés suffisants pour permettre une production véritablement massive.

Les dirigeants américains savent qu'une fois engagés dans la voie du Marché commun, il sera extrêmement difficile aux divers États européens de se dégager, et que la pression d'outre-Atlantique permettra plus ou moins rapidement de modeler le contenu du Marché commun conformément à leurs intérêts.

Dans quelle mesure les classes dirigeantes françaises et leurs hommes politiques peuvent-ils résister à la pression américaine, même si les intérêts économiques les plus vitaux se trouvent menacés ?

Que l'on tienne compte ou non de la pression politique, on doit admettre que les États-Unis disposent actuellement d'instruments de pression économique singulièrement efficaces. C'est dans une large mesure de la bonne volonté des États-Unis que dépendra l'approvisionnement de l'Europe et de la France en pétrole brut, c'est là un moyen non négligeable. Mais c'est l'épuisement rapide de nos réserves de devises, résultant du déficit de la balance des comptes, et le désir de contracter le plus rapidement possible un emprunt extérieur, qui forment le gage le plus sûr de la docilité de l'équipe dirigeante et des classes possédantes aux *injonctions* d'outre-Atlantique.

« Si vous vous montrez récalcitrants, où trouverez-vous des dollars pour assurer dans quelques mois les importations ? »

Voilà un argument dont (compte tenu de la psychologie des hommes auxquels il s'adressera) on ne saurait contester la grande efficacité.

La majorité de Guy Mollet voudra d'autant plus donner satisfaction aux Américains sur le problème du Marché commun, qu'elle ne peut leur donner entièrement satisfaction sur la question algérienne. Tenant compte de l'opinion des « ultras » d'Algérie, des milieux militaires et enfin de l'esprit chauvin d'une partie de la population, esprit qu'il a lui-même largement contribué à développer, le gouvernement Mollet ne pourra adopter une position, entièrement conforme à la volonté des États-Unis. Pour ne pas encourir la défaveur des dirigeants américains, il devra faire preuve de son utilité sur deux plans : 1. La lutte anticommuniste, 2.

L'intégration européenne.

Les successeurs immédiats du gouvernement pourront difficilement se dégager de cet héritage politique.

Les milieux industriels et agricoles quant à eux seront particulièrement sensibles aux garanties, avantages et clauses de sauvegarde octroyés durant la période de « transition », se montrant beaucoup moins vigilants pour les périodes ultérieures. « A long terme, nous serons tous morts », aimait dire Keynes. Quelle que soit la force convaincante de cet argument, il faut néanmoins songer au sort de nos enfants, s'ils devaient vivre dans une petite Europe « intégrée ».

Dès les premières étapes, se feront sentir les effets néfastes de la domination des cartels allemands sur l'Europe des Six. Ces effets ne sauraient être compensés ni par les contrats agricoles à long terme, ni par le maintien très provisoire des taxes de transfert et de l'aide à l'exportation, ni par la promesse platonique d'une « harmonisation » des charges sociales, ni par les conditions du passage de la première à la deuxième étape de l'intégration, ni par l'institution d'un fonds d'investissement et de réadaptation dont l'efficacité sera illusoire. Ce dernier point est important et nous allons lui consacrer une analyse plus détaillée.

\*\*\*

La marche vers la prospérité, promise par les protagonistes du Marché commun, peut correspondre à des conceptions très différentes et reposer sur des mécanismes économiques variés. Les conceptions du rapport Spaak peuvent très schématiquement être définies de façon suivante :

La suppression des mesures de protection à l'intérieur du Marché commun aboutira au triomphe des plus forts et des mieux adaptés. La liberté de mouvements des hommes et des capitaux attirera les uns et les autres vers les zones en expansion, au détriment des pays ou zones moins favorisés. L'expansion économique et le plein emploi se réaliseront finalement sur le plan de l'Europe des Six. Si certaines régions s'épanouissent économiquement, cela se fera au détriment d'autres.

Pour la France cette formule comporte d'immenses dangers. Si certaines régions françaises sont fortement industrialisées, il en existe par contre qui sont comparables aux régions sous-développées d'Europe. C'est un problème dont les pouvoirs publics ont dû déjà s'occuper, en amorçant une politique régionale en faveur des zones sous-développées.

Il était très difficile de faire admettre par les milieux économiques français une interprétation de ces thèses, conforme à l'esprit du rapport Spaak. Selon la thèse française, les objectifs : développement économique, progrès social et plein emploi, devaient être poursuivis et réalisés nationalement par chaque pays participant, et non sur le plan de l'Europe des Six.

En donnant libre cours au jeu des forces économiques, on encourt plusieurs risques. Celui d'accroître les concentrations régionales existantes ou d'en créer de nouvelles. Le risque de provoquer la réduction du taux de croissance, et éventuellement une régression dans certains pays, en modifiant la localisation de diverses productions de nation à nation, les capitaux aussi bien que les activités en développement ou nouvelles ayant tendance, pour des raisons de commodité, à se localiser dans des régions déjà économiquement évoluées.

Cette optique est très différente de celle du rapport Spaak. Si on laisse librement jouer les forces économiques, on arrive fatalement à une aggravation des distorsions existantes. Le rapport Spaak compte sur le jeu de la concurrence pour déterminer l'instauration d'une division sociale du travail rationnelle dans l'Europe des Six. Selon la conception française il faut amortir ou freiner le jeu normal des forces économiques et parvenir à des résultats différents grâce à des interventions économiques concertées. Un fonds d'investissement européen était appelé à jouer à cet égard un rôle déterminant. Ce fonds devait non seulement participer à l'expansion des régions sous-développées et concourir à l'effort de reconversion nécessaire, mais aussi permettre l'harmonisation des expansions. Les investissements judicieusement ordonnés devaient permettre d'éviter que la croissance d'un pays ou d'une région ne s'effectue au détriment des autres.

C'est en mettant clairement en évidence le rôle fondamental que devait jouer le fonds d'investissement pour réduire le danger des distorsions de croissance, danger néfaste pour l'économie française (mais entraînées infailliblement par le jeu spontané des forces économiques dans le cadre du Marché commun) que l'on perçoit clairement la médiocrité des concessions arrachées par les négociateurs français et la faiblesse de certains arguments de M. Maurice Faure.

Certes, un fonds d'investissement sera créé. Mais il disposera de moyens notoirement insuffisants pour faire face aux tâches qui devraient être les siennes. On le baptise triomphalement de « fonds au capital d'un milliard de dollars ». On omet toutefois pudiquement de mentionner quelle fraction du capital sera effectivement versée et de comparer ce capital avec le revenu national des six États participants. Si l'on ajoutait ces précisions, chacun conclurait que l'efficacité du fonds d'investissement sera pratiquement nulle et qu'il ne pourra d'aucune façon empêcher ou freiner les mouvements des capitaux. Dans ces conditions quelle valeur peut-on accorder à l'argumentation de M. Maurice Faure ?

Pour confondre ses contradicteurs, il donna l'assurance que tes mouvements de capitaux ne seront libres que dans la mesure où ils serviront à des investissements dans les pays du Marché commun. Les capitaux français, belges et peut-être même italiens, pourront donc librement s'investir dans les régions les plus industrialisées de l'Allemagne de l'Ouest, au détriment des régions sous-développées. Les capitaux américains continueront à affluer en Hollande et en Allemagne de l'Ouest, assurant à ce dernier pays un rythme de croissance bien supérieur à celui de ses partenaires.

Le Marché commun ne peut donc conduire qu'à une hégémonie de plus en plus écrasante de l'Allemagne de Bonn.

\*\*\*

Les concessions et les garanties obtenues par les négociateurs français nous paraissent purement illusoire.

Après quelques années d'essai, les États membres n'auront pas le droit de remettre en question leur adhésion au Marché commun. Ils pourront tout au plus demander un court délai de grâce. Ce laps de temps écoulé, ils devront s'intégrer dans le Marché commun, même contre leur propre volonté si la majorité des six États émet un avis différent. Leur seul recours sera de faire appel devant une instance internationale dont on ignore jusqu'ici la composition. Ce tribunal devra statuer non, sur les causes profondes de l'attitude du pays plaideur, mais uniquement sur le degré d'harmonisation des différentes économies. Un tel jugement sera forcément très subjectif. En cinq ou six années les différentes économies ne sauraient être fondues dans un moule identique. Sur de nombreux points, des différences notables subsisteront. Le tribunal devra donc décider si, compte tenu de leurs particularités, les avantages et les faiblesses parviennent à se compenser.

Il est difficile d'interpréter autrement la déclaration faite par M. Maurice Faure :

*« Il ne s'agira pas, pour le Conseil des ministres qui décidera de ce passage, de statuer sur son opportunité. Il s'agira, pour lui, de constater seulement si les objectifs fixés par le traité de façon certaine ont été ou n'ont pas été atteints. Par conséquent, pour un jugement de ce genre, il est normal qu'on se fie à la majorité qualifiée, avec cette réserve fort importante que le pays qui serait mis en minorité et qui estimerait, lui, que ces objectifs n'ont pas été atteints, alors que les cinq autres prétendraient qu'ils l'ont été, puisse faire appel devant une instance arbitrale neutre ».*

(Séance de l'Assemblée nationale du 22 janvier 1957)

En dépit des assurances de M. Maurice Faure, on reste continuellement dans le vague. Quels sont les « engagements précis » qui devront être tenus ? Quelles harmonisations effectives devront être réalisées ? Dans le domaine de l'égalisation des salaires et des charges sociales, on se heurte toujours à des vœux pieux

et à des souhaits imprécis. M. Maurice Faure affirme que si les salaires et les avantages sociaux demeuraient en France plus élevés que dans les autres États de l'Europe des Six, cela déclencherait dans ces États un vaste mouvement revendicatif et que, sous la pression, syndicale, aboutirait à une hausse des salaires. C'est l'aveu implicite que notre sous-secrétaire d'État n'accorde que peu de créance aux promesses d'une harmonisation rapide effectuée par les gouvernements.

Pour que la pression syndicale détermine une hausse sensible des salaires, un rapport des forces, relativement favorable aux ouvriers, doit exister sur le marché du travail. Le raisonnement de M. Maurice Faure pourrait être pris en considération s'il nous apportait la garantie que les économies de tous les « États membres » connaîtront le plein emploi. Notons que certains dirigeants de ces pays estiment que la notion du plein emploi constitue une erreur économique.

N'oublions pas que tous les éléments de comparaison actuels peuvent se trouver modifiés au cours de ces quelques années si le franc était dévalué. Cette constatation est particulièrement importante si l'on analyse la portée de la principale concession arrachée par les négociateurs français : l'autorisation donnée à la France de maintenir les taxes de compensation et les primes à l'exportation. M. Maurice Faure annonça triomphalement que cette autorisation était accordée pour « une durée illimitée ». Quelle plaisanterie ! La concession accordée à la France résulte de la constatation que la monnaie est surévaluée. Une manipulation monétaire retirerait donc à la France tout argument en faveur du maintien de cette concession. Or, qui peut aujourd'hui garantir que l'on évitera la dévaluation durant ces prochaines années ? N'est-il pas cependant prévisible qu'une fois le franc officiellement déprécié, les prix français recommenceront à grimper et que de nouvelles distorsions, par rapport aux prix de revient des autres partenaires européens, ne tarderont pas à apparaître ?

\*\*\*

L'engouement des milieux agricoles pour le Marché commun tiédit sensiblement. L'organisation des marchés agricoles sur le plan de l'Europe des Six est repoussée vers un avenir plus lointain. On ne parle plus dorénavant que de « prix minima garantie » et de « conclusion des contrats à long terme ».

*« Ce que nous demandons - et là je ne m'engage pas outre mesure - ce que nous espérons obtenir, c'est que, progressivement, les prix auxquels nos partenaires de la Communauté achèteront les produits agricoles français soient les prix auxquels ils achètent les produits agricoles de leurs propres producteurs ».*

(Déclaration à l'Assemblée nationale de Maurice Faure, le 22 janvier 1957)

Même ce résultat relativement modeste ne saurait être obtenu sans grandes difficultés. Certes, l'Allemagne s'efforce de maintenir artificiellement le niveau de ses prix agricoles. Mais la Hollande et l'Italie, pour certaines productions, s'alignent sur les prix mondiaux. Dans la mesure où pour sa production industrielle, l'Allemagne s'efforce d'élargir de plus en plus ses exportations sur le marché mondial, elle doit veiller à ce que ses prix demeurent compétitifs. Elle ne peut se permettre le luxe d'une politique aboutissant à un renchérissement durable du coût de la vie.

\*\*\*

La perméabilité des territoires du Marché commun à la pénétration des produits américains sera considérablement accrue. Seule, une interprétation très conciliante de l'article 44 de la Charte de La Havane (sur les unions douanières) permettrait d'envisager une protection tarifaire du Marché commun égale à la moyenne arithmétique des différentes protections nationales. Or, cette moyenne arithmétique serait très inférieure à la protection française actuelle. La protection tarifaire n'est pas seule en cause pour expliquer certaines difficultés des importations de la zone dollar. La pénurie de devises ne saurait, elle non plus, être négligée.

S'associant à des États tels que l'Allemagne et la Belgique qui n'éprouvent pas de difficultés de devises pour importer de la zone dollar, la France accroît donc sa perméabilité à l'égard des produits américains, sans que, pour cela le problème de l'équilibre de sa balance des comptes soit résolu.

En ce qui concerne plus particulièrement le problème des surplus agricoles américains, la possibilité de les écouler en monnaie du pays importateur pose un problème spécial dont les milieux agricoles français commencent à percevoir la gravité. C'est pour surmonter l'indiscutable flottement des députés des circonscriptions rurales que M. Maurice Faure s'est montré particulièrement prodigue en assurances et en promesses quant aux garanties que devra donner le Marché commun à l'agriculture française. Il est possible qu'on arrive à obtenir quelques concessions dans l'immédiat, mais à plus long terme, il paraît impossible que le mécanisme du Marché commun apporte autre chose que des déboires aux agriculteurs français qui se laisseront séduire par les mirages « européens ».

\*\*\*

Nous n'allons pas analyser dans cet article les multiples problèmes posés par le Marché commun pour les pays de l'Union française. Leur gravité et leur complexité méritent une étude séparée.

Arrêtons-nous brièvement sur le problème des rapports entre « le Marché commun » et la zone du libre-échange.

Ce projet britannique dans le cadre plus vaste de l'OECE a été conçu à la fois pour freiner la réalisation du Marché commun et atténuer les dangers qu'il renferme indiscutablement pour l'économie britannique.

Même sans le Marché commun les exportations britanniques dans le cadre de l'UEP étaient progressivement refoulées par la concurrence allemande. La réalisation progressive du marché commun a pu intensifier les échanges entre les États participants et restreindre encore les échanges avec la Grande-Bretagne. Cependant, les problèmes du Commonwealth sont suffisamment importants pour empêcher la Grande-Bretagne d'aliéner au profit de « l'Europe » une faible partie de sa souveraineté.

Tout n'est pas erroné dans l'affirmation que les progrès des négociations sur le Marché commun poussent la Grande-Bretagne à mettre en avant son projet de « zones de libre-échange ». Mais il est non moins exact que le Marché commun, dominé par l'Allemagne sera indirectement dirigé contre la Grande-Bretagne et que de tenir celle-ci en dehors des négociations aggrave les dangers de tensions futures.

Même si une zone de libre échange devait se superposer au marché commun cela n'empêcherait nullement la France d'être en contact beaucoup plus intime avec l'Allemagne qu'avec la Grande-Bretagne. L'hégémonie allemande sur le continent ne peut trouver un contrepoids dans les attitudes de notre voisine d'outre-Manche.

Nous avons insisté dans cette étude sur les dangers du Marché commun pour l'économie française. C'est normal car il faudra livrer une violente bataille pour que les traités ne soient pas ratifiés et sans la participation de la France le marché commun ne se fera pas. Quelle peut être l'attitude à l'égard du Marché commun de la classe ouvrière des six pays de la communauté ? On fait, certes, miroiter à ses yeux de multiples avantages. Nous sommes à cet égard beaucoup plus pessimistes. La réalisation du Marché commun se ferait à la fois sous l'égide de l'intensification de la concurrence et sous le signe du renforcement et de la prolifération des cartels internationaux.

Au lieu d'harmoniser par le haut, on s'efforcera dans la phase initiale de maintenir les distorsions des rémunérations actuelles, en faisant valoir que c'est une garantie sûre d'un niveau d'emploi élevé sur le plan national.

« Il faut que notre production soit concurrentielle. » Ce slogan servira à freiner le mouvement revendicatif dans les pays à rémunération plus basse et à exercer une pression sur les salaires globaux réels des pays ou des régions plus favorisées.

Le monde du travail sera soumis à une triple pression : celle de la concurrence entre prix de revient, celle de l'armée de réserve du travail (la masse des chômeurs de l'ensemble de la Communauté pouvant plus facilement être dirigée vers les points stratégiques), enfin celle des capitaux migrants qui désertent les régions où le prolétariat est combatif et les conquêtes sociales appréciables pour s'investir dans les régions où l'exploitation des travailleurs sera plus facile et les surprofits assurés. En toutes circonstances, cette triple pression sur les conditions de la classe ouvrière constitue un danger redoutable. Ce danger serait considérablement aggravé par un renversement de la conjoncture qui déclencherait dans l'une des économies dominantes un processus « déflationniste à caractère cumulatif », autrement dit « la crise et la dépression ».